

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2024

**AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES
VÉGÉTALES À L'AIDE D'AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS - (N° 637)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 20

présenté par

Mme Batho, Mme Chatelain, M. Bâteau, M. Fournier, Mme Laernoës, M. Tavernier,
M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin,
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, M. Lahais, M. Lucas-
Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas,
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian,
M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« De même, il ne s'applique pas sur les périmètres des espaces naturels définis aux titres II à IV du livre III du code de l'environnement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli destiné à préserver les espaces naturels sensibles et remarquables pour leur biodiversité et les paysages.